

## Programme

### Le temps de travail et les différents cas de congés - 21h00 -

#### **Objectifs pédagogiques :**

- Calculer précisément le temps de travail d'un salarié
- Décompter et payer les heures supplémentaires, CP, jours fériés...
- Connaître les différentes façons d'aménager la durée de travail d'un salarié : forfait, modulation...

#### **Contenu :**

##### **1. La durée légale du travail :**

- le travail à temps plein et les heures supplémentaires
- le travail à temps partiel et les heures complémentaires
- la durée maximale quotidienne et hebdomadaire

##### **2. Le décompte du temps de travail :**

- L'obligation de décompte et les modalités de décompte

##### **3. Le travail effectif :**

- définition du temps de travail effectif
- le temps de pause et de restauration
- les temps d'habillage et de déshabillage
- le temps de déplacement dans l'entreprise
- le temps de trajet domicile-lieu de travail
- le temps d'astreinte, les heures d'équivalence

##### **4. Le repos :** le repos minimal quotidien, le temps de pause quotidien

##### **5. Le travail de nuit**

##### **6. Le travail à domicile**

##### **7. Le travail dominical**

##### **8. Le travail des jeunes**

##### **9. Le temps de travail des salariés bénéficiant d'une protection particulière** (femme enceinte et salarié victime de maladie professionnelle ou accident de travail)

##### **10. La force majeure**

##### **11. Le régime spécifique des intermittents**

##### **12. Les congés :**

- les congés payés
- les jours fériés
- les congés spéciaux :
  - *les congés pour événements familiaux* : mariage ou remariage (du salarié ou de son enfant), naissance ou adoption, décès
  - *les congés de longue durée* : le congé parental d'éducation, le congé pour enfant malade, le congé de solidarité familiale, le congé de proche aidant, le congé de solidarité internationale, le congé sabbatique, le congé pour création ou reprise d'entreprise, le congé de maternité, le congé de paternité, le congé d'adoption

##### **13. Le télétravail :** contexte et cadre juridique